

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N°DL2022-0197</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">17 OCTOBRE 2022</p>
<p style="text-align: center;">OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021</p>	

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 octobre 2022, à la Salle des Fêtes de Sorède située rue de la Sardane - 66690, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Isabelle MORESCHI, Antoine CASANOVAS donne procuration à Philippe RIUS, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, Vincent NETTI donne procuration à José BELTRA.

Étaient absents :

Marcel DESCOSY.

Nombre de membres présents : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votants : 49

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX.

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20221017-DL2022-0197-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Selon l'article R.133-13 du code du tourisme, « Le directeur de l'office de tourisme fait chaque année un rapport sur l'activité de l'office qui est soumis au Comité de Direction par le président, puis au Conseil municipal ou à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Par conséquent, le rapport d'activités 2021 qui a été soumis au Comité de Direction par la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée, Madame REGOND PLANAS, le 10 octobre dernier, est présenté au Conseil communautaire.

Voici une synthèse de ce rapport :

- La fréquentation touristique 2021 a été affectée par de nouvelles mesures sanitaires dont un confinement intégrant les vacances de Pâques et un calendrier réduisant les départs du mois de mai limitant les courts séjours en amont de la saison.
- Grâce à l'acquisition du logiciel G2A, l'Office de Tourisme Intercommunal peut annoncer une fréquentation supérieure à 1 350 900 nuitées sur le territoire des 12 communes.
- Au total, on dénombre 11 000 heures d'ouverture au public sur les 7 bureaux d'information pour assurer les missions de service public. Consciente de la nécessité de diversifier les accueils pour informer plus de visiteurs, l'équipe s'est lancée dans des accueils hors des murs.
- Pour renforcer la diffusion de l'information de qualité, l'agent du patrimoine de la commune de Saint-André a intégré l'office de tourisme à 100% pour la communication digitale. L'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée a soutenu une VAE réussie pour l'obtention du diplôme « Guide conférencier » d'un membre de l'équipe. De nombreux stagiaires ont contribué à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions sur des filières identifiées pour la désaisonnalisation de l'activité touristique.
- Enfin, dans le cadre de la professionnalisation de la vente, un logiciel caisse avec module vente en ligne a été mis en place.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 tel qu'annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Mme la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/10/2022

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture**

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACV. The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text "Communauté de Communes" and "ACV" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.